



Novembre 2004

ISSN 0823-7662
Dépôt légal

ÉDITION SPÉCIALE

Rapport d'activités et situation financière de la municipalité en 2004

Ce rapport fait état des principales réalisations de l'année 2004 et brosse un tableau de la situation financière de la municipalité; il présente également les paramètres qui nous guideront dans l'établissement du nouveau budget.

Bref compte rendu des principales réalisations de 2004

En 2004, nous avons poursuivi plusieurs actions qui ont eu pour effet l'accroissement de la qualité de vie des résidents de Sainte-Pétronille. Dans l'ensemble, nous avons mis l'accent sur les activités suivantes :

- L'amélioration de notre patrimoine communautaire;
- L'entretien préventif de nos infrastructures routières;
- L'embellissement continu de notre village;
- La restauration complète de nos trois tennis;
- Une attention soutenue accordée aux services de nature communautaire (Centre Raoul-Dandurand, bibliothèque, loisirs, terrain de jeux coopératifs d'été, etc.);
- Une prestation de services municipaux plus efficaces;

Ressource en consultant le site Internet du réseau des bibliothèques du Québec à l'adresse suivante : <http://www.reseaubibliodubec.qc.ca/portail>

En ce qui a trait à la sécurité publique, rappelons que la Sûreté du Québec (SQ) gère avec succès un service exclusif de patrouille 24 heures par jour à l'Île d'Orléans. Les statistiques montrent que le taux de criminalité et de méfaits est quasi inexistant; cela contribue sûrement à accroître la tranquillité d'esprit des résidents et des résidentes de Sainte-Pétronille. La SQ a la responsabilité de maintenir l'ordre sur notre territoire et d'appliquer certains règlements municipaux. N'hésitez pas à communiquer avec M. Gaston Lebel, secrétaire-trésorier de la municipalité au 828-2270 ou avec le chef du service de police, au 828-4141, pour toutes questions touchant votre sécurité. De plus, le service 911 peut être utilisé en cas d'urgence.

Le comité de Sécurité publique de l'Île d'Orléans, que je préside, est composé de quatre maires, du chef de poste et de son adjoint. Nous avons implanté un service de police de proximité qui mise sur l'implication communautaire. Mme Mireille Morency est la conseillère responsable de la sécurité publique, des mesures d'urgence et des services d'incendie. Elle est également porte-parole du conseil auprès de l'équipe de la bibliothèque. N'hésitez pas à faire appel à ses services en cas de besoin. Au cours des deux dernières années, Mireille a participé à un comité formé de conseillers responsables du service d'incendie et des chefs pompiers de l'Île dont l'objectif était d'élaborer un plan de mise en œuvre d'un schéma de risque incendie. Ce projet vise à effectuer une révision des ententes entre les municipalités relativement au plan d'entraide mutuelle ou de fourniture de services pour la protection contre les incendies. Cette révision impliquera que les coûts de la sécurité incendie feront dorénavant l'objet d'une enveloppe globale répartie entre les municipalités selon la richesse foncière uniformisée. Ce plan a été approuvé par les membres du conseil durant l'année. Celui-ci devrait avoir des incidences budgétaires pour l'année 2006.

Le comité consultatif de l'urbanisme, sous la responsabilité du conseiller Harold Noël, accomplit un travail assidu en agissant avec diligence tout en étant très vigilant. Plus de cent permis ont été émis en 2004, un nombre à peu près équivalent d'une année à l'autre. Le souci marqué des citoyens et des citoyennes pour l'entretien et l'amélioration des propriétés contribue certainement à l'accroissement de la richesse foncière de la municipalité; il va de soi que ces décisions d'investissement reflètent une grande confiance en l'avenir de la part des contribuables. En 2005, le comité devra procéder à la mise à jour de ses règlements municipaux dans le but de les rendre conformes au nouveau schéma d'aménagement de la MRC, lequel est présentement en révision finale.

En 2004, nous avons maintenu l'accessibilité au sentier pédestre du *Boisé de Sainte-Pétronille*. C'est la meilleure façon de protéger et de mettre en valeur la forêt et la flore de notre territoire. Nous vous réitérons notre invitation à découvrir ce magnifique sentier de six kilomètres dont une bonne partie se situe dans la chênaie boréale. Comme mentionné précédemment, s'ajoute maintenant à ce sentier le circuit panoramique et culturel *À la découverte du Bout de l'Île* de quatre kilomètres.

Le comité de bénévoles mis en place par Mme Nicole Sénécal, conseillère responsable aux loisirs, a fait un très bon travail en 2004. Rappelons que Nicole coordonne un ensemble d'activités communautaires très appréciées des citoyens et des citoyennes : une piste de ski de fond d'une longueur d'environ quatorze kilomètres, trois courts de tennis, deux patinoires, un terrain de balle molle et de sports mixtes, un terrain de jeux coopératifs d'été, un module de jeux de plein air pour les enfants, une petite piscine pour les jeunes, deux jeux de pétanque (pour les aînés !), ainsi que diverses activités à caractère social, créatif ou éducatif. Cette année le comité des loisirs a initié un club de marche et un club de bridge. De plus, le comité s'est engagé dans l'organisation d'un formidable concert offert par *les Violons du Roy* à l'église de Sainte-Pétronille à la fin du mois d'avril, un magnifique prélude à la saison estivale de *Musique de chambre à Sainte-Pétronille*. Comme mentionné

Marcel Laflamme	Conseiller	
	- Rémunération	1 928 \$
	- Allocation de dépenses (50%)	964 \$
Lucie Lemieux	Conseillère	
	- Rémunération	1 928 \$
	- Allocation de dépenses (50%)	964 \$
Mireille Morency	Conseillère	
	- Rémunération	1 928 \$
	- Allocation de dépenses (50%)	964 \$
Harold Noël	Conseiller	
	- Rémunération	1 928 \$
	- Allocation de dépenses (50%)	964 \$
Nicole Sénécal	Conseillère	
	- Rémunération	1 928 \$
	- Allocation de dépenses (50%)	964 \$

Une excellente situation financière

Pendant l'année 2004, nous avons affecté une petite partie de notre surplus accumulé à des dépenses d'infrastructure que nous avons budgétées l'année précédente. Ainsi, le budget équilibré de l'année dernière était de 700 000 \$ et nous terminerons l'année 2004 avec un surplus accumulé de l'ordre de 200 000 \$.

Encore une fois, je vous réitère que la situation financière de la municipalité est très saine; elle pourrait faire l'envie de la presque totalité des municipalités du Québec. Ainsi votre municipalité n'a aucune dette à long terme; elle n'encourt donc aucune dépense d'intérêt. Votre patrimoine immobilier continue de croître à un rythme soutenu; c'est une très bonne nouvelle dans le contexte boursier peu avantageux de l'année 2004. De plus, nous avons l'un des plus bas taux de taxation de la grande région de Québec. Je suis convaincu que nous arrivons à ces résultats parce que nous gérons une *petite* entité, selon *nos moyens*, avec l'aide de *nombreux bénévoles* et en mettant en *commun*, avec les autres villages de l'Île, toutes *les dépenses qui ont avantage à être partagées*.

Nous entendons poursuivre notre politique d'une gestion serrée des finances municipales; les membres du conseil continueront donc de déployer tous leurs efforts afin de protéger votre pouvoir d'achat. Lorsque j'ai été élu maire il y a onze ans, je m'étais fixé comme objectif de réaliser tous les travaux d'infrastructure réguliers et d'offrir des services de grande qualité sans engendrer de déficit et sans augmenter le taux de taxation lié à la gestion municipale au-delà du taux d'inflation. Cette année ne sera pas différente des autres.

À Sainte-Pétronille, la très grande majorité des revenus est générée par les taxes foncières car nous ne recevons plus de transferts gouvernementaux depuis plusieurs années. De plus, ayant peu de marge de manœuvre au chapitre des dépenses, la municipalité doit taxer en conséquence afin de préserver l'équilibre budgétaire et éviter l'endettement. L'évaluation foncière totale de la municipalité, qui était de 59 714 400 \$ en 2000 passa à 72 900 000 \$ en 2001 et à environ 82 600 000 \$ en 2004. Rappelons que l'augmentation de 22 % en 2001 avait été compensée par une diminution correspondante du taux de taxation. En 2003, dans un souci d'équité, la municipalité a révisé son rôle d'évaluation afin de tenir compte de l'augmentation, souvent substantielle, des transactions immobilières, dans certaines zones au cours des trois dernières années. Par conséquent, l'année dernière la municipalité avait diminué son taux de taxation afin de recevoir un montant à peu près égal de revenus à celui de l'année précédente. Cette année, il n'y a pas eu de réévaluation foncière et la municipalité percevra sensiblement le même montant en taxes foncières. Il est important de noter que le